Ville de Genève **PR-944 A**
Conseil municipal *15 août 2012*

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 janvier 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 9 498 300 francs, dont à déduire 2 995 800 francs provenant du fonds spécial issu de la donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 5 767 000 francs, puis un crédit net de 735 500 francs, décomposés comme suit:

- **projet de délibération I: un crédit de 8 762 800 francs, dont à déduire un montant de 2 995 800 francs provenant du fonds spécial issu de la donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 5 767 000 francs, destiné à la rénovation de l'enveloppe, la rénovation et la réorganisation intérieure ainsi que l'amélioration de la sécurité des bâtiments Bot II et Bot III à l'usage des Conservatoire et Jardin botaniques sis au chemin de l'Impératrice 1, 1292 Chambésy, parcelle N° 3917, feuille N° 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;**
- **projet de délibération II: un crédit de 735 500 francs destiné à l'achat de mobilier et équipement pour la bibliothèque et l'herbier dans les locaux des bâtiments Bot II et Bot III sis au chemin de l'Impératrice 1, 1292 Chambésy, parcelle N° 3917, feuille N° 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.**

Rapport de M. Luc Broch.

Traitement de la proposition

La proposition PR-944 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 21 février 2012. Elle a été traitée lors de la séance de ladite commission le 4 avril 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Le procès-verbal a été rédigé par M. Jorge Gajardo Muñoz. Le rapporteur tient à remercier le procès-verbaliste pour l'excellente qualité des notes de séance.

Préambule de la proposition

Le Jardin botanique, créé par le célèbre botaniste Augustin-Pyramus de Candolle (1778-1841), avait été inauguré le 19 novembre 1817 dans la promenade des Bastions. M. de Candolle lui ajouta, en 1824, un conservatoire afin d'y archiver les herbiers de Haller fils.

Les Conservatoire et Jardin botaniques sont transférés en 1904 dans la propriété de l'Ariana.

En 1972-1973, la place venant cruellement à manquer au fil des années, les bâtiments Bot II et Bot III sont construits.

La donation Roger et Françoise Varenne, acceptée par le Conseil municipal le 4 novembre 2008 (PR-654), a mis à disposition de l'institution une somme d'argent importante, permettant de réaliser des opérations d'agrandissement et de rénovation urgentes et indispensables à la bonne conservation des collections du Jardin botanique.

Le premier volet a consisté à agrandir l'herbier et à offrir un espace d'accueil du public. Ainsi, le crédit d'investissement Bot V, entièrement couvert par la donation Roger et Françoise Varenne et une subvention de la Confédération, a été voté par le Conseil municipal le 13 mai 2009 (PR-664). Les travaux en cours sont en phase finale.

Le deuxième volet est consacré aux travaux de rénovation de la Console; il a fait l'objet d'un crédit (PR-876) voté par le Conseil municipal. Les coûts sont intégralement couverts par la donation Roger et Françoise Varenne.

Le troisième volet concerne la rénovation des bâtiments Bot II et Bot III et fait l'objet de la présente demande de crédit.

Ces travaux sont rendus possibles par le fait de la construction de Bot V qui les précède et permettra d'y loger temporairement et en toute sécurité les collections de la Console et de la bibliothèque. Ce déplacement est absolument nécessaire à leur préservation pendant les rénovations. Tous ces travaux se font donc de manière coordonnée.

L'ensemble, construit au début des années 1970 (Bot II et Bot III), présente aujourd'hui de nombreuses altérations dues au vieillissement. Sa conception d'origine (isolation thermique), ne répond plus au standard minimum de confort et de stockage de biens et provoque de fortes déperditions thermiques.

Le bâtiment présente également des défaillances au niveau de la sécurité (voies de fuite, protection des biens).

La bibliothèque est saturée et doit augmenter sa capacité de stockage de collections.

Une réorganisation rationnelle des espaces est jugée nécessaire.

Présentation de la proposition

La proposition a été présentée à la commission par MM. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, Pierre-André Loizeau, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, Christian Dupraz, architecte mandataire, ainsi que Reiner Braun, architecte rattaché au Service des bâtiments.

M. Meylan introduit la présentation de la demande de crédit en évoquant des problèmes généralisés d'étanchéité qui imposent de reprendre les bâtisses de fond en comble.

M. Loizeau souligne la renommée mondiale de l'herbier et de la bibliothèque du Jardin botanique.

M. Dupraz souligne le caractère particulier des bâtiments Bot II et Bot III. Ils appartiennent au courant de l'architecture structuraliste, composé d'éléments modulaires. Il s'agit d'un témoignage majeur de l'architecture des années 1970, importée des Etats-Unis par Jean-Marc Lamunière. Il signale notamment les colonnes creuses verticales qui stabilisent les modules à leurs extrémités, qui permettent de faire passer la lumière et servent de gaine technique. La translucidité est assurée grâce à un verre très particulier, fabriqué en Suisse italienne. Les bâtiments Bot II et Bot III sont des objets représentatifs de l'œuvre de Lamunière. M. Dupraz ajoute que l'autorisation de construire pour ce projet est en force depuis un an. Le Service cantonal de l'énergie et la Commission cantonale de la nature, des monuments et des sites (CMNS) ont participé à la conception du projet. La CMNS a notamment approuvé le principe de rénovation proposé dans le cadre de son mandat d'étude de 2004, comprenant une révision du système des façades. Les principaux problèmes résident dans l'étanchéité. Aucun travaux d'importance n'ont été entrepris depuis la construction des bâtiments Bot II et Bot III. En outre, le programme prévoit également des travaux de sécurité, d'amélioration des accès et une réorganisation de la bibliothèque. Le toit et les façades verront leur efficacité thermique améliorée. Les bâtiments ont une forte déperdition de chaleur en hiver et surchauffent en été. La conception énergétique du projet vise à réduire de 40% les besoins actuels en chaleur et à chauffer le bâtiment avec des ressources renouvelables à 80%.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire socialiste note que la donation Roger et Françoise Varenne, dont le montant était de 30 millions de francs à l'origine, a déjà été utilisée pour construire Bot V (12 millions) et rénover la Console (14 millions). Le présent crédit dépasse le solde de la donation. N'aurait-il pas été possible, au moment de la conception des travaux, de réfléchir à des solutions permettant de rester dans les limites du fonds?

M. Loizeau répond que le fonds Varenne est venu soutenir un concept global, qui avait été étudié précédemment à la donation. Il tient à rappeler que la Console n'avait jamais été rénovée en 100 ans, et que, lorsqu'il pleut, l'eau s'infiltre dans la bibliothèque de l'institution, située à Bot III.

Un commissaire libéral-radical souhaite savoir si d'autres demandes de crédit importantes sont annoncées pour les Conservatoire et Jardin botaniques.

M. Loizeau répond que les trois propositions présentées pour Bot V, la Console et Bot II et III répondent aux besoins planifiés par l'institution.

Le même commissaire libéral-radical demande s'il a été envisagé de raser les bâtiments Bot II et Bot III.

M. Meylan juge cette question pertinente. Cette question existe toujours lors de l'étude de rénovation. S'agissant des objets qui nous occupent, M. Meylan estime que ces bâtiments s'inscrivent dans l'histoire de l'architecture moderne. De plus, il

n’est pas certain que la Ville serait autorisée à élever des nouveaux bâtiments à cet endroit.

Un autre commissaire libéral-radical compare les qualités patrimoniales des arènes de Nîmes et des bâtiments des Conservatoire et Jardin botaniques. Il fait remarquer que leurs rénovations, dont la valeur patrimoniale lui paraît relative, est très coûteuse.

M. Meylan répond que la durée de vie moyenne des constructions actuelles est de 25-30 ans, c’est pourquoi il considère que Bot II et III ont plutôt bien résisté au temps.

Le même commissaire libéral-radical demande si, au nom du respect des qualités patrimoniales, quelque chose a été sacrifié du côté des performances énergétiques.

M. Dupraz répond que l’intérêt reconnu de Bot II et III est sa capacité de modification et d’adaptation, qui est supérieure à d’autres bâtiments, parfois plus ancien, en béton brut. Cette qualité permet d’atteindre, après négociation entre les différentes exigences, le meilleur compromis possible entre les facteurs patrimoniaux et énergétiques. Certes la norme Minergie n’est pas atteignable, mais les performances, après travaux attendues dans le cadre du projet, sont supérieures aux exigences légales actuelles. M. Meylan ajoute que le projet répond globalement aux exigences de la stratégie 100% renouvelable en 2050.

Vote et conclusions

La proposition PR-944 a été votée à la majorité des commissaires présents par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S ; 1 DC, 3 LR, 1 MCG) et 3 abstentions (1 MCG, 2 UDC).

En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande d'accepter les projets de délibération tels qu'ils sont formulés ci-dessous.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 762 800 francs, dont à déduire un montant de 2 995 800 francs provenant du fonds spécial issu de la

donation Roger et Françoise Varenne, soit un crédit net de 5 767 000 francs, destiné à la rénovation de l'enveloppe, la rénovation et la réorganisation intérieure ainsi que l'amélioration de la sécurité des bâtiments Bot II et Bot III à l'usage des Conservatoire et Jardin botaniques sis chemin de l'Impératrice 1, 1292 Chambésy, parcelle N° 3917, feuille N° 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 767 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 118 972 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 300 000 francs du crédit de l'étude PR-633 voté le 12 décembre 2008, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 735 500 francs destiné à l'achat de mobilier et équipement pour la bibliothèque et l'herbier dans les locaux des bâtiments Bot II et Bot III sis au chemin de l'Impératrice 1, 1292 Chambésy, parcelle N° 3917, feuille N° 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 735 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2022.